



REALITE DE L'ETAT JORDANIEN

Mémoire de géopolitique
du Chef de Bataillon Vincent PONS
dans le cadre du séminaire
" Géopolitique du Proche et Moyen-Orient"

Directeur :Monsieur l' Ambassadeur Marc BONNEFOUS

Avril 2002

Sommaire

INTRODUCTION	2
1. LA REALITE TERRITORIALE :	3
1.1. UN ETAT-ROUTE DEVENU ETAT-TAMPON	3
1.1.1 L'espace jordanien est une zone de passage	3
1.1.2 Royaume artificiel né des impératifs coloniaux	5
1.1.3 Un territoire dessiné par les vicissitudes de la guerre	6
1.2. LE TRAITE JORDANO-ISRAËLIEN DE 1994 STABILISE LES FRONTIERES DE LA JORDANIE INDEPENDANTE	8
1.2.1 La question de la Cisjordanie	8
1.2.2 Le renoncement jordanien	10
1.2.3 Les implications du traité du Wadi-Araba	11
2. LA REALITE POLITIQUE	12
2.1. LA DYNASTIE HACHEMITE PERSONNIFIE L'ETAT JORDANIEN	13
2.1.1 Le régime : vers la monarchie éclairée.	13
2.1.2 La religion : fondement du régime et instrument de pouvoir.	15
2.1.3 L'armée : appui fidèle du régime.	17
2.2 LE FUNAMBULE GEOPOLITIQUE DU PROCHE-ORIENT : LA TROISIEME VOIE HACHEMITE	19
2.2.1 Le choix de la paix séparée avec Israël.	19
2.2.2 Le choix de la sphère occidentale.	21
2.2.3 Le choix de l'ambiguïté avec les " frères ennemis " arabes.	23
3 LA REALITE NATIONALE	25
3.1 EXISTE-T-IL UN CREUSET JORDANIEN POUR FONDER UNE NATION JORDANIENNE ?	25
3.1.1 Qui est jordanien ?	25
3.1.2 Le poids des Palestiniens	26
3.1.3 La sur-représentation des minorités.	27
3.2 LA JORDANIE, " AMORTISSEUR DE CHOC DU PROBLEME PALESTINIEN "	29
3.2.1 Le contentieux jordano-palestinien.	29
3.2.2 La question des réfugiés palestiniens.	30
3.2.3 La nature du futur Etat palestinien détermine l'avenir de l'identité jordanienne	32
CONCLUSION	34
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	36

INTRODUCTION

Deux dates méritent d'être soulignées dans la dernière décennie de l'histoire du royaume hachémite de Jordanie :

Le 26 octobre 1994 avec la signature du traité de paix israëlo-jordanien qui permet à la Jordanie de ne plus être en guerre et de fixer ses frontières internationales pour la première fois depuis son avènement en 1946.

Le 7 février 1999 avec la mort du roi Hussein de Jordanie, souverain emblématique, auquel succède son fils Abdallah faisant entrer la monarchie dans l'incertitude d'une succession après un règne ininterrompu de quarante-six ans.

Ces deux événements ont posé, chacun dans leur domaine, la question de la viabilité de l'Etat jordanien. Pouvait-il impunément sortir du conflit israëlo-arabe sans briser l'alliance avec les Etats arabes du Machrek ou sans tomber sous l'influence de l'ennemi historique hébreu, relais de la prépondérance américaine au Proche-Orient ? Son régime, garant principal de la cohésion du pays, pouvait-il résister à la difficile épreuve de la succession ?

L'apparente fragilité du royaume jordanien est en effet le problème récurrent des cinquante premières années de son existence. Créé par un artifice géopolitique au lendemain de la Première Guerre mondiale et plongé au cœur des conflits proche-orientaux après la Deuxième, la Jordanie cumule les handicaps avec en particulier un manque chronique de ressources et l'épineuse question palestinienne qui s'est invitée chez elle.

Malgré cela, parmi les Etats de la région, le royaume hachémite semble un des plus prospères et des plus stables pour entamer dans de bonnes conditions le siècle qui commence.

Il convient ici d'analyser la solidité de l'Etat jordanien à travers l'étude successive des trois fondements traditionnels d'un Etat moderne : le territoire, le gouvernement et le peuple. La réalité territoriale est un pilier solide de l'édifice avec des frontières définitivement reconnues. La réalité politique (le gouvernement) est fondée sur la légitimité interne et externe

d'un régime dynastique qui sait donner au pays les orientations les plus opportunes. Le plus faible des trois piliers est sans aucun doute la réalité nationale (le peuple) où la question palestinienne pèse fortement sur l'émergence d'une réelle identité jordanienne.

1. LA REALITE TERRITORIALE :

1.1. Un Etat-route devenu Etat-tampon

1.1.1 L'espace jordanien est une zone de passage

Historiquement, le territoire de la Jordanie contemporaine correspond à un lieu de passage sans définition politique, fréquenté par les voyageurs entre l'Occident méditerranéen et l'Orient asiatique, entre le nord turco-européen et la péninsule arabique. Cette fonction d'étape est inscrite dans sa géographie, à la jonction de trois continents.

Au XIII^e siècle av. J.-C., le périple du peuple des Hébreux en témoigne déjà quand Moïse et les siens empruntent le versant oriental de la vallée du Jourdain pour rejoindre la Terre promise après leur sortie d'Egypte. Le peuple arabe des Nabatéens révèlent à partir du IV^e siècle av. J.C. l'axe commercial que constitue la dépression du Rift entre l'Afrique et l'Asie mineure. Ils seront imités par les Romains, les Arabes musulmans, les Croisés chrétiens puis les Ottomans. Contrôlant depuis l'Antiquité les routes entre le Levant et la Mésopotamie, la Jordanie apparaît ainsi comme un cas typique d'Etat-route ¹. A l'époque coloniale britannique, elle relie la

¹ X. de Planhol, Les Nations du Prophète, manuel géographique de politique musulmane, Paris, Fayard, 1993, p.107. Cité dans A.Chauprade, Géopolitique, ellipses, 2001, p.568.

Mésopotamie à la fois à la Palestine , et donc à la Méditerranée, et à la mer Rouge, c'est à dire à l'océan Indien.

Cette zone de contact s'organise autour de deux grands axes de communication : est-ouest et nord-sud. La circulation entre l'est et l'ouest peut sembler la plus problématique tant le rebord abrupt du plateau jordanien constitue un obstacle. Les vallées qui l'entaillent ont pourtant toujours été suffisantes pour permettre les échanges entre rives occidentale et orientale du Jourdain ; C'est ainsi que prospéra Petra, assurant le transport intercontinental des épices. Aujourd'hui enclavée, car ne disposant pas de débouché sur la Méditerranée, la Jordanie contemporaine concentre les flux commerciaux est-ouest sur le port d'Aqaba, son unique port sur la mer Rouge.

L'axe nord-sud est incontestablement le plus favorable. La route du désert jordanien fut toujours plus sûre que celle de la côte méditerranéenne, celle de Beyrouth et de Gaza, maintes fois soumises à des aléas politiques sérieux. Axe stratégique majeur pour les ambitions impériales des pharaons tentés par la Syrie, il devint un itinéraire du pèlerinage de La Mecque avec les dynasties musulmanes et les Ottomans y installent le fameux chemin de fer du Hedjaz².

Ces axes de communication qui traversent l'espace jordanien ont coïncidé et coïncident encore avec des lignes-frontières de nature plus géopolitiques³ : aux vestiges du limes romain, aux châteaux omeyyades et aux citadelles musulmanes a succédé une zone tampon entre Israël et ses rivaux arabes mais aussi entre une Syrie et une Arabie saoudite au désaccord latent. Ce rôle géopolitique fut l'objet de la création de la Transjordanie par les Britanniques au lendemain de la Première guerre mondiale.

² Lors de la Grande révolte arabe de 1916, T.E Lawrence n'eut de cesse de vouloir saboter cet instrument stratégique.

³ L-J DUCLOS, La Jordanie, PUF, 1999, p.19.

1.1.2 Royaume artificiel né des impératifs coloniaux

Lorsque la Transjordanie proclame son indépendance en 1946, devenant ainsi le royaume hachémite de Transjordanie, elle met fin à la tutelle britannique mise en place sur les dépouilles de l'empire ottoman un quart de siècle auparavant. L'émirat de Transjordanie fut en effet l'instrument de la politique anglaise au Machrek, fruit des promesses contradictoires faites aux ambitions arabes, aux revendications sionistes et au rival colonial français.

Avant même la défaite des empires centraux, Londres et Paris se partagent la zone moyen-orientale lors des accords Sykes-Picot en 1916 où les Français affirment leur prépondérance sur la Syrie. La conférence de San-Remo de 1920 confirme ce partage sous l'égide de la SDN en instituant un mandat français en Syrie et un mandat anglais en Palestine. Cette répartition contrarie les ambitions arabes nées durant la Grande Révolte de 1916 qui visait à la création d'un royaume arabe indépendant, plus ou moins promis par les Anglais⁴. Par ailleurs, la Grande-Bretagne s'est engagée à organiser l'établissement d'un foyer national juif au sein même de la Palestine selon la déclaration Balfour de 1917. Les Britanniques ont bien réalisé le tour de force de vendre trois fois le même cheval⁵.

Dans ce contexte, la création d'une entité spécifique au-delà du Jourdain paraît une solution opportune pour surmonter ces contradictions. Cette solution est mise en œuvre par le ministre des Colonies Winston Churchill. En premier lieu, elle est une compensation offerte à l'un des chefs de la Grande révolte, Abdallah⁶. Le grand royaume arabe est sans doute devenu une chimère mais l'expansionnisme hachémite n'est pas pour autant totalement éteint. Il s'agit ensuite de s'opposer à tout rêve de conquête syrienne vers le sud, c'est à dire de montrer aux Français l'inanité d'un tel projet en installant une autorité politique bien définie. Enfin, last but not

⁴ Fomentée et soutenue par les Britanniques, la Grande révolte arabe créait un deuxième front face à l'empire ottoman.

⁵ F. Kersaudy, Winston Churchill le pouvoir de l'imagination, Tallandier, 2000, p.221.

least, un bornage oriental de la Palestine permet de contenir l'implantation des Juifs à l'ouest du Jourdain. Les revendications initiales du mouvement sioniste considéraient effectivement le territoire jordanien comme appartenant à la Terre d'Israël⁷. Sir Alec Kirkbride, à l'époque futur ambassadeur de Grande-Bretagne à Amman, voit dans la Transjordanie " une réserve de terres pour servir au recasement des Arabes lorsque le foyer national des juifs de Palestine serait réalisé "⁸.

Ainsi, le 25 mai 1923, naît l'émirat de Transjordanie dont Abdallah devient le premier émir avec un rôle géopolitique imposé qui marque profondément l'histoire jordanienne : maintenir les Etats rivaux de la région à distance respectueuse (Etat-tampon) et recueillir les Palestiniens refoulés par l'implantation sioniste (Etat-refuge). Ces constantes sont aussi celles du royaume Hachémite de Transjordanie qui voit le jour en 1946 concrétisant la volonté jordanienne de faire émerger un véritable Etat sur cette terre de circonstances.

Le fait le plus saillant de cette genèse de l'Etat jordanien est la place qu'il occupe aux avant-postes du front arabe face à Israël, tiraillé entre ses responsabilités arabes et sa volonté de cohabitation avec l'Etat hébreu.

1.1.3 Un territoire dessiné par les vicissitudes de la guerre

La Jordanie occupe une surface de 88 900 km², ce qui en fait un petit pays comparativement à ses grands voisins arabes⁹. Ses contours ont typiquement l'aspect de ces frontières tirées à la règle lors des négociations entre les grandes puissances impériales.

⁶ Abdallah est le fils du chérif de La Mecque Hussein qui mena les tribus du Hedjaz contre les Ottomans. Fayçal, le frère d'Abdallah, après avoir été chassé de Damas par les Français, monte sur le trône d'Irak à Bagdad.

⁷ Aujourd'hui, seuls quelques mouvements extrémistes juifs continuent de soutenir cette revendication au mépris des réalités géopolitiques.

⁸ Sir Alec Kirkbride, *The crackle of thorns*, Londres, Murray, 1956, p.19. Cité par L.J. Duclos, op.cit.

Le découpage colonial ne donne au territoire qu'une seule frontière naturelle sur sa façade orientale constituée par la faille Jourdain-Mer morte-Wadi araba longue de 350 km. Cette profonde dépression est une partie du grand rift qui s'étend sur 5000 km du Malawi à la Turquie. Bornée au nord par le confluent du Yarmouk, elle se termine au sud par le seul débouché maritime de la Jordanie, le port d'Aqaba sur la mer Rouge. Ce créneau limité de 25 km répondait sans doute à la volonté d'éviter l'enclavement total de l'espace jordanien qui n'aurait pas manqué d'éveiller les tentations expansionnistes vers la Méditerranée ou les frustrations liées aux terres perdues par les Hachémi dans la péninsule arabe.

La frontière orientale résulte d'ailleurs de la poussée des bédouins du Nedj emmenés par Ibn Saoud, maître de La Mecque, qui entreprend la conquête de la péninsule arabe avec des vues sur les débouchés de la Méditerranée. Bénéficiant de la protection britannique, l'émirat de Transjordanie négocie son limes méridional et oriental avec les Saoudiens en 1925¹⁰.

Les impératifs commerciaux ont aussi contribué à dessiner le territoire jordanien : l'étrange écharpe orientale qui s'enfonce sur 350 km de long et 80 km de large dans le désert vers l'Irak entre Syrie et Arabie saoudite fut d'abord destinée à l'unique oléoduc Irak-Méditerranée dont disposait la très britannique Irak Petroleum Company et aujourd'hui désaffecté.

La géographie de ce territoire imposé laisse en héritage à ce pays désertique d'importants contrastes régionaux qui peuvent constituer autant de handicaps.

Deux contrastes méritent ici d'être particulièrement soulignés car ils influencent notablement le développement jordanien. Le premier est lié à la géographie physique qui oppose la vallée fertile du Jourdain où se concentre l'essentiel des terres fertiles et l'immensité désertique couvrant plus de 80% du territoire. Le second est lié à la géographie humaine qui

⁹ Syrie : 185 000 km² ; Irak : 434 000 km² ; Arabie Saoudite : 2 115 000 km².

¹⁰ Accords de Hadda.

souligne le poids écrasant des villes dans la répartition de la population¹¹. Il faut y ajouter le problème clé de l'eau qui voit la Jordanie vivre dans une situation de stress hydrique aux implications humaines et géopolitiques lourdes¹².

1.2. Le traité jordano-israélien de 1994 stabilise les frontières de la Jordanie indépendante

1994 constitue une étape fondamentale dans le processus d'ancrage de l'Etat jordanien dans la géopolitique du Proche-orient. Pour la première fois de sa jeune histoire, le royaume hachémite n'est plus en guerre et fixe clairement ses frontières internationales. La voie est ainsi ouverte à la définition d'une véritable identité jordanienne, au-delà de la rivalité historique avec l'Etat hébreu et des vieux rêves de l'expansionnisme hachémite.

1.2.1 La question de la Cisjordanie

Le traité du Wadi-Araba¹³ met fin au conflit avec Israël dont la question centrale fut celle de la Cisjordanie. Il met aussi fin à l'ambiguïté des relations entre Israël et la Jordanie qui furent formellement ennemis pendant 46 ans mais néanmoins alliés objectifs étant menacés tous deux par le nationalisme palestinien. Cette alliance ne pouvait s'exprimer durant toute la période de fièvre panarabe née avec l'idéologie de la Grande Révolte de 1916 et relancée en 1948 avec la naissance de l'Etat juif. Membre fondateur de la Ligue Arabe (1944), la Jordanie fut de ce fait plongée au cœur des conflits israëlo-arabes.

¹¹ 76,5% des habitants sont citadins et la seule conurbation d'Amman et de Zarqa rassemble près de 50% de la population jordanienne avec 1,9 millions d'habitants. A.Renon, Géopolitique de la Jordanie, Editions complexes, 1996, p.57.

¹² Comme Israël, la Jordanie doit se contenter de 300m³ d'eau par an et par habitant. Syrie : 1300 m³ ; Irak : 4400 m³. A.Renon, op.cit., p.24.

A l'issue de la Seconde Guerre Mondiale, l'expansionnisme hachémite retrouve une nouvelle vigueur avec le projet de Grande Syrie revendiquée par Abdallah qui prévoit entre autres d'étendre le territoire transjordanien en Palestine sur la Cisjordanie et Jérusalem Est. Cette option palestinienne des ambitions jordaniennes est implicitement agréée par les chancelleries britannique et américaine : la partie arabe issue du plan de partage onusien entre Juifs et Arabes du mandat palestinien était vouée dans leurs intentions à être incorporée au royaume jordanien. C'est pourquoi, la légion arabe du roi Abdallah s'empare de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est lors de la première guerre contre l'Etat hébreu qui éclate quelques heures après la naissance de l'Etat juif le 14 mai 1948. Bien que vaincue comme ses alliés arabes, la Jordanie sort agrandie du conflit¹⁴. Pour les Etats arabes, cette annexion n'est qu'un dépôt sacré temporaire confié au souverain jordanien. Il n'en subsiste pas moins un sentiment de défiance à l'égard des Jordaniens chez qui l'on soupçonne déjà une implicite connivence avec les Israéliens et les Anglo-saxons¹⁵. L'impact démographique est quant à lui considérable pour le petit royaume hachémite qui voit sa population passer de 500 000 à 1,5 million du fait de l'annexion et de la première vague de réfugiés palestiniens¹⁶.

La guerre des Six Jours de juin 1967 est la deuxième étape importante de la question cisjordanienne avec la perte pour la Jordanie des territoires annexés en 1949. Israël, vainqueur sur tous les fronts, quadruple son territoire en occupant, outre la Cisjordanie et Jérusalem-Est, le Sinaï et le Golan. Le roi Hussein qui règne depuis 1953 était conscient des risques que représentait une participation à un nouvel affrontement contre Tsahal¹⁷, mais il était aussi conscient des conséquences politiques d'une non collaboration avec ses encombrants alliés égyptien et syrien dans un contexte de forte

¹³ Le Wadi Araba est le nom pris par le Jourdain au sud de la Mer morte.

¹⁴ Armistice de Rhodes du 13 janvier 1949. L'annexion de ces territoires motive en 1950 le changement d'appellation du royaume hachémite : la Transjordanie devient Jordanie étant désormais à cheval sur les deux rives du Jourdain.

¹⁵ L'armée jordanienne n'est-elle pas encore commandée par le général britannique Glubb pacha ?

¹⁶ La fonction stratégique d'Etat-refuge dévolue à la Jordanie prend ici toute sa signification.

tension internationale et de nationalisme palestinien exacerbé. En 1967, Hussein a perdu la Cisjordanie mais a conservé son trône et l'unité arabe qui lui semble alors indispensable¹⁸.

Reste que la connivence israëlo-jordanienne suit son chemin ; juin 67 fut le dernier affrontement ouvert entre les " demi-frères " ¹⁹ du Proche-orient remettant en cause le statu-quo frontalier sur le Jourdain. Le renoncement à la Cisjordanie par le souverain hachémite sera le pas décisif vers la paix formelle.

1.2.2 Le renoncement jordanien

L'abandon des prétentions jordaniennes sur la Cisjordanie est effective en 1988 lorsque le roi Hussein décide de rompre les liens administratifs et légaux entre Amman et la rive occidentale du Jourdain. Cette décision est l'aboutissement d'une longue gestation guidée par la volonté d'établir la paix avec le puissant voisin hébreu et par la lente reconnaissance du fait national palestinien.

Au lendemain de la défaite de 1967, la Cisjordanie est considérée comme un territoire occupé où Amman et Tel-Aviv se partagent implicitement les compétences. Israël se charge de la sécurité tout en établissant quelques colonies de peuplement. La Jordanie conserve des prérogatives administratives, continue d'aider la population et considère les ressortissants cisjordaniens comme des nationaux jordaniens. Le retrait de l'administration hachémite provoquera à cet effet le licenciement de 20 000 fonctionnaires en 1988. En revanche, les Palestiniens de Cisjordanie conservent l'acquis des droits de la citoyenneté jordanienne de même que les réfugiés qui affluèrent après la guerre des Six Jours, leur laissant ainsi le choix délicat de leur future patrie.

¹⁷ L'armée jordanienne perd 6000 hommes.

¹⁸ " L'unité du monde arabe est capitale si nous voulons obtenir ce qui nous est dû. " écrit Hussein dans son livre Ma " guerre " avec Israël. Albin-Michel, 1968.

La pression exercée par l'opinion palestinienne est sans doute un facteur prépondérant de l'évolution de la position du pouvoir jordanien. Cette pression prend la forme violente de l'activisme des fedayin dans les camps de réfugiés palestiniens installés en Jordanie, allant jusqu'à menacer le régime en 1970. La première Intifada de 1987 qui sévit en Cisjordanie en est une autre manifestation qui peut déborder chez les Palestiniens de Jordanie et qui finit de démontrer la perte de confiance des notables cisjordaniens vis à vis de la Jordanie. Le roi Hussein choisit alors résolument de tourner le dos au vieux rêve d'expansion hachémite sur la Palestine en acceptant l'idée de l'émergence d'un Etat palestinien, ce qui constitue une étape majeure dans la définition du territoire de l'Etat jordanien moderne.

1.2.3 Les implications du traité du Wadi-Araba

La signature du traité le 26 octobre 1994 fait en définitive suite à de très nombreux contacts officieux entre Jordaniens et Israéliens dont le premier remonterait à 1947 où le roi Abdallah rencontra Golda Meir pour envisager les modalités du futur plan de partage de la Palestine²⁰. La volonté de trouver un compromis est donc bien présente à l'esprit des protagonistes dès la naissance de l'Etat juif. Cette tendance se renforce au fur et à mesure de la dégradation des relations jordano-palestiniennes, la lutte contre le terrorisme palestinien devenant un objectif commun. Dans ce cadre, il est possible de penser avec F. Encel, que " l'Etat hébreu constitue l'unique voisin fondamentalement intéressé à la pérennité du régime jordanien. " ²¹.

L'accord d'Oslo de 1993 qui ouvre une nouvelle ère dans le processus de paix au Proche-Orient, est perçu à Amman comme un feu vert autorisant l'officialisation du rapprochement israélo-jordanien. L'émancipation des Palestiniens occupe l'avant-scène, les Jordaniens y voient l'occasion de

¹⁹ L-J Duclos, op.cit., p.111.

²⁰ L.J. Duclos, op.cit., p.114.

²¹ F. Encel, *Géostratégiques* n°4, avril 2001, p. 192. Avant l'accord de 1994, Tsahal s'était déjà opposé à quelques intrusions de l'armée syrienne sur le territoire jordanien, participant ainsi implicitement à la sécurité du royaume hachémite.

conclure une paix séparée avec Israël sans pour autant radicaliser l'opinion palestinienne.

Outre l'ouverture symbolique d'une ambassade israélienne à Amman, le traité de paix de 1994 procure immédiatement plusieurs avantages à la Jordanie : la rétrocession de plusieurs centaines de km² dans la plaine de la Arava (sud Mer morte), un meilleur partage des eaux du Yarmouk (soit 50 millions de m³ d'eau par an supplémentaires), divers investissements (tourisme, industries textiles, ...) fort opportuns pour une économie en grande difficulté, et surtout un retour dans la sphère d'influence américaine aux implications diplomatiques et économiques considérables²². Avec cet accord, le roi Hussein estime avoir " enfin exécuté le testament du roi Abdallah ", son grand-père²³. D'autant plus que le souverain jordanien conserve un rôle particulier dans la gestion des Lieux saints musulmans de Jérusalem, dernière ambition jordanienne au-delà du Jourdain (mais peut-être la plus importante pour le descendant direct du Prophète).

En contrepartie, la Jordanie s'installe dans son rôle de gardien de la frontière orientale israélienne et s'engage à se tenir à l'écart de toute alliance militaire anti-israélienne.

2. LA REALITE POLITIQUE

La Jordanie contemporaine, mandataire puis indépendante, s'est construite au prix d'un très fort volontarisme de ses dirigeants qui ont engagé dès 1923 un processus de construction étatique en établissant de solides institutions gouvernementales. Il s'agissait de combler en permanence une faiblesse structurelle intrinsèque liée à une situation géostratégique précaire.

²² Le président Clinton est le seul chef d'Etat étranger présent lors de la signature du traité.

²³ A. Renon, op.cit.

Cette prééminence du fait étatique²⁴ et ce délicat équilibre géopolitique amènent à penser que la réalité politique jordanienne repose encore fortement sur le régime hachémite qui personnifie l'Etat depuis sa création et sur l'appui des puissances étrangères à ce régime.

2.1. La dynastie hachémite personnifie l'Etat jordanien

L'appellation officielle de “ royaume hachémite de Jordanie ” intègre le référent dynastique²⁵, soulignant ainsi l'identification du pays à la famille régnante. Celle-ci dispose d'une incontestable légitimité, à la fois historique et religieuse, à laquelle s'ajoutent des liens privilégiés avec les pays occidentaux.

2.1.1 Le régime : vers la monarchie éclairée.

Le règne ininterrompu de la dynastie hachémite depuis la naissance de la Jordanie démontre une remarquable stabilité politique pour un pays du Moyen-Orient²⁶. Quatre hommes seulement se sont succédé sur le trône de cette monarchie héréditaire : Abdallah le fondateur, et surtout Hussein, son petit-fils qui régna sur la Jordanie durant 46 ans, sont les principaux artisans de cette stabilité. Ils sont les descendants des émirs de la Mecque qui reçurent cette charge du pouvoir ottoman de manière héréditaire dès le XV^e siècle. Le père d'Abdallah , le chérif Hussein ben ali, roi du Hedjaz, fut celui qui leva l'étendard de la Grande Révolte arabe anti-ottomane de 1916 et acquit à ce titre pour lui et sa descendance “ des mérites exceptionnels en matière d'arabité et de patriotisme arabe ”²⁷.

La force fédératrice incarnée par le roi en fait le garant principal de l'Etat, c'est pourquoi les périodes de succession sont de véritables tests de la solidité du régime. Beaucoup ont pu penser que la succession du roi

²⁴ Peut-être est-il possible de penser qu'à l'instar de la France , la construction de la Jordanie voit l'Etat précéder la Nation.

²⁵ particularité partagée avec l'Arabie Saoudite, rival historique.

²⁶ La monarchie hachémite a en particulier résisté aux mouvements nationalistes arabes, inspirés par le nassérisme et le baathisme, qui ont pris le pouvoir chez les voisins syrien, irakien (1958) et égyptien (1952).

²⁷ L-J Duclos, op.cit., p.45.

Hussein pourrait être fatale à la dynastie, tant il semblait que le “ petit roi ” tenait son pays à bout de bras. Abdallah II, son fils, règne aujourd’hui depuis trois ans et assure non seulement la continuité du règne des Hachémi mais a engagé de surcroît son royaume sur les voies de la modernité politique et économique.

La pratique politique jordanienne qui donne un véritable pouvoir personnel au souverain a effectivement longtemps confiné à l’absolutisme. La constitution de 1952 concentre le pouvoir dans les mains du roi²⁸ mais prévoit néanmoins la possibilité d’instaurer la responsabilité parlementaire, ce qui signifie un partage du pouvoir législatif. Le règne de Hussein fut émaillé de tant de périls qu’il choisît l’option autoritaire dès 1956 en instaurant l’état d’urgence : l’opposition communiste et baathiste enflammée par le culte de Nasser dans les années cinquante, l’activisme des fedayin palestiniens durant les deux décennies suivantes et la virulence des islamistes toujours d’actualité furent autant de justifications (ou prétextes) à cette attitude autoritaire. Amir Taheri juge ainsi inexact que l’on puisse voir en Hussein, “ le pionnier de la démocratie au Moyen-Orient ”²⁹.

On doit pourtant constater que Hussein choisît de rétablir les échéances électorales en 1989, dès après la rupture entre Amman et la Cisjordanie, estimant que la sûreté du pays est moins menacée. De même, le multipartisme est ré-instauré en 1992. Abdallah II a confirmé cette évolution vers une monarchie constitutionnelle à l’anglaise qui constitue le référent historique et naturel d’une dynastie installée par l’ancien tuteur britannique³⁰.

Le nouveau souverain poursuit à sa manière ce jeu de balance entre le modèle occidental démocratique, libéral et modernisateur, et l’arabisme, de tradition autoritaire et clientéliste. Il semble avoir fait le choix de donner la priorité au développement économique de son pays en ouvrant la voie de la

²⁸ “ Le roi est le chef de l’Etat et il jouit d’une immunité absolue. Il est inattaquable et irresponsable ”. Art. 30 de la constitution de 1952.

²⁹ Amir Taheri, *Politique Internationale* n°83, printemps 1999, p.210.

³⁰ Il faut ici admettre que le fonctionnement politique jordanien n’est encore en rien comparable avec la démocratie anglaise. La pratique clientéliste, hérité de l’organisation bédouine, est en particulier très répandue. N’est-ce pas là une forme arabe de la démocratie où l’on voit le groupe avant l’individu ?

privatisation et de la lutte contre la corruption³¹. Moins rompu que son père aux intrigues byzantines de la politique moyen-orientale, ses choix économiques lui permettent d'acquérir une véritable légitimité personnelle³². L'économie jordanienne, lourdement endettée, prévoit par exemple de résorber son déficit budgétaire (plus de 7% du PIB), en travaillant sous les auspices du Fonds Monétaire International.

Ce redressement économique est bien entendu soumis, comme tous les aspects de la vie politique jordanienne, aux aléas du Proche-Orient. L'activité bénéfique des zones d'ouverture industrielles jordaniennes nées de l'accord de paix avec l'Etat hébreu dépend ainsi de la pérennisation des bonnes relations israëlo-jordaniennes³³. De même, l'accord de libre-échange signé avec les Etats-Unis en septembre 2001 n'aura de réels effets que si le royaume hachémite conserve sa place sur l'échiquier américain³⁴.

Sous l'autorité modernisatrice du nouveau souverain, la Jordanie continue d'affirmer son identité non plus par antagonisme avec l'ancien ennemi sioniste mais par l'intégration du royaume à l'économie de marché mondialisée³⁵.

2.1.2 La religion : fondement du régime et instrument de pouvoir.

La légitimité religieuse des hachémites est un atout considérable qui permet au souverain jordanien de disposer d'une audience sur l'ensemble du monde musulman. Abdallah II est le descendant direct du Prophète et bénéficie donc du titre de Chérif³⁶. Le clan dynastique des Banu-Hachim

³¹ En mettant fin par exemple à la pratique des cadeaux royaux et aux exemptions de taxes dont bénéficiaient les membres du Palais. Voir JC Augé, Monde arabe Maghreb Machrek n°173, juil-sept 2001, p.43.

³² " Il dirige son pays comme le ferait un directeur de société " commente l'un de ses conseillers. Courrier international, 7décembre 2000.

³³ Ces zones permettent à des marchandises produites en Jordanie sous licence israëlienne d'accéder au marché américain en duty free. Elles ont permis la création de milliers d'emploi. Courrier International, op.cit.

³⁴ Le Monde, 26 septembre 2001. Cet accord historique prévoit la levée progressive des barrières commerciales et douanières entre les deux pays sur dix ans.

³⁵ J.C Augé, op.cit.

³⁶ L'origine de la famille remonterait à Hachim, arrière-grand-père de Mahomet et à Mahomet lui-même par sa fille Fatima. Abdallah II représente la 45° génération.

exerça durant huit siècles la garde des Lieux saints de La Mecque. Au sang royal des monarques jordaniens s'ajoute donc une incontestable autorité religieuse qui pèse sur la société.

L'islam est la religion d'Etat selon l'article 2 de la constitution de 1952 et le pays est musulman à plus de 94%³⁷. Il s'agit néanmoins d'un islam modéré et très contrôlé par la famille royale, ce qui explique le climat de tolérance religieuse en Jordanie et surtout le relatif abri dont bénéficie la société jordanienne face à la vague de l'islamisme radical.

Les communautés druze, chiite ou chrétienne apprécient la liberté de culte qui leur a toujours été accordée même pendant l'état d'urgence entre 1967 et 1991. Le christianisme fait d'ailleurs partie du lointain héritage historique et spirituelle de la Jordanie qui fut une terre chrétienne³⁸. La modération de l'islam jordanien se manifeste aussi dans la place accordée aux femmes dans la société. Celles-ci furent les premières au sein du monde musulman à obtenir le droit de vote et d'éligibilité et se révèlent donc beaucoup plus actives dans la vie sociale que leurs consœurs des autres pays arabes³⁹.

Quant à l'islamisme, le pouvoir entretient avec lui des rapports parfois ambigus, tant il est influent dans la Jordanie profonde. La tolérance à l'égard des mouvements islamistes est une manière à la fois de le contrôler (pour qu'il ne sombre pas dans une clandestinité radicale et violente) et de composer avec les revendications qu'ils portent. Les Frères Musulmans, principale organisation islamiste structurée, ont toujours eu pignon sur rue même pendant la longue période d'interdiction des partis⁴⁰. Lors de sa croisade contre le communisme et le nationalisme arabe laïque dans les années cinquante, Hussein s'est ouvertement appuyé sur les mouvements

³⁷ Essentiellement d'obédience sunnite.

³⁸ Le site du baptême du Christ aurait été identifié en Jordanie sur la rive orientale du Jourdain. Le Monde, 21 Novembre 2001.

³⁹ A. Taheri, op.cit.

⁴⁰ La position quasi-officielle des Frères avait permis par exemple de marginaliser des partis islamistes beaucoup plus radicaux tels que le Parti de la libération islamique (toujours interdit) qui prônait le renversement de la monarchie hachémite.

fondamentalistes. Cela ne l'empêche pas de contenir l'intégrisme religieux et le puritanisme qu'ils prônent⁴¹.

La libéralisation politique et économique associée à la paix israëlo-jordanienne ont fortement relancé la contestation islamiste : l'adoption des mœurs occidentales et la collusion avec l'ennemi sioniste en sont autant de prétextes. Les fondamentalistes appellent par exemple au boycott des élections législatives de 1997. La même année, ils orchestrent des émeutes dans la seconde ville du royaume, Maan, pour protester contre les effets de la libéralisation économique (effondrement de la monnaie, montée du chômage)⁴². Paradoxalement, les islamistes ne revendiquent pourtant pas l'abolition d'une monarchie qui, forte d'une certaine culture démocratique, leur permet de survivre⁴³.

La religion apparaît donc comme un véritable levier de pouvoir dont use le souverain, plus haute autorité religieuse du pays. Mais comme dans tout régime imprégné de culture islamique qui touche au fonctionnement de tous les rouages de la société, la dérive islamiste est une menace constante. La maîtrise par le Palais de l'activisme fondamentaliste reste un des enjeux de la stabilité de l'Etat jordanien.

2.1.3 L'armée : appui fidèle du régime.

L'armée jordanienne est un autre levier de pouvoir traditionnellement très puissant en Jordanie. Elle est l'héritière de la légion arabe de l'émir Abdallah, formée et encadrée par les Britanniques durant la période mandataire. La force armée a joué un rôle essentiel dans l'instauration de l'Etat et elle continue d'être un gage de fidélité et de stabilité pour la monarchie.

⁴¹ Mohammad Abou Fares, " faucon " des Frères est ainsi expulsé de l'université de Jordanie au milieu des années 80 à cause du contenu trop radical de ses cours de droit islamique. JC Augé, Jordanie le royaume frontière, autrement, 2001, p.199.

⁴² Ces mouvements furent réprimés par une unité d'élite commandée par Abdallah, le futur roi.

⁴³ Le Front d'action islamique, parti créé au moment de la ré-autorisation des partis en 1992, est la vitrine politique des Frères Musulmans.

Les forces armées jordaniennes semblent modestes en comparaison des appareils de défense de ses grands voisins mais elles représentent un poids social et budgétaire considérable pour un petit pays : 100 000 hommes composent les différentes armées pour une population de 4 millions d'habitants⁴⁴, et les dépenses militaires représentent 9% du PNB⁴⁵.

Cette place disproportionnée s'explique en premier lieu par le rôle historique qu'a tenu l'armée dans l'édification de l'Etat. Aux côtés du protecteur britannique, elle assure la défense du pré-carré transjordanien face aux raids des tribus wahabites et assure la " pacification " du désert pendant l'entre-deux-guerres. Elle sort renforcée de la Seconde Guerre mondiale où elle a su échapper à la contagion des crises environnantes⁴⁶ avant de continuer à forger sa cohésion contre l'ennemi hébreu. Durant ces épreuves, les militaires se révèlent être un pilier extrêmement fiable sur lequel le souverain auquel ils vouent un véritable culte peut s'appuyer sans restriction. Foncièrement légitimistes, les officiers jordaniens se distinguent en cela de leurs homologues arabes, volontiers putschistes⁴⁷.

Le poids social et politique de l'armée est à la mesure de son prestige et de ce qu'elle coûte à l'Etat. Elle est une véritable pépinière de l'élite dirigeante du royaume. On estime que plus de 60% des postes de direction de l'administration et de l'économie sont occupés par d'anciens officiers dont l'allégeance au souverain ne faiblit pas hors du service actif. Le roi Abdallah II, outre qu'il occupe la fonction de commandant suprême comme ses prédécesseurs, est directement issue de ses rangs où il fut le chef des forces spéciales. Par ailleurs, son rôle socio-économique est indéniable :

⁴⁴ L'armée de terre compte 90 000 hommes. Source : l'état du monde 2001, la découverte. L'armée de terre française en compte 134 000 (pour une population de 60 millions d'habitants !).

⁴⁵ Source : Ramses 2001, Dunod. Chiffres de 1997. A titre de comparaison : Israël 9,7% ; Irak 4,9% ; Syrie 5,6%.

⁴⁶ Bagdad est pro-nazie, Beyrouth et Damas sont vichystes et Le Caire rejette les Anglais. L-J Duclos, op.cit., p.31.

⁴⁷ A titre d'exemple, en 1958 , les militaires irakiens renversent le roi Faycal, frère du roi Abdallah de Jordanie.

pourvoyeuse d'emploi, elle contribue aussi à la santé publique puisque un tiers environ de la population bénéficie de la médecine militaire⁴⁸.

L'omniprésence militaire est néanmoins remise en cause aujourd'hui. En effet, la paix avec Israël, la fin de la loi martiale et la baisse de tension avec les voisins arabes posent la question des finalités d'une armée suréquipée et très consommatrice de budget public. D'autant plus que les réformes économiques engagées nécessitent de réduire le train de vie de l'Etat.

La réduction des crédits de la défense amoindrirait sans doute l'influence de l'armée jordanienne et modifierait le fonctionnement du pouvoir. Il s'agit là encore d'un enjeu d'avenir pour la physionomie de l'appareil d'Etat.

2.2 Le funambule géopolitique du Proche-Orient : la troisième voie hachémite

Petit pays enclavé au milieu d'une zone sensible et né des caprices coloniaux, la Jordanie peut apparaître à la plupart des observateurs occidentaux comme une entité ne dépendant que du bon vouloir des grands pays qui l'entourent et plus largement de la volonté de ses protecteurs occidentaux⁴⁹. Il est indéniable que la Jordanie doit compenser sa faiblesse congénitale par une habileté diplomatique qui la fait évoluer sur une corde raide. Elle a néanmoins fait de véritables choix géopolitiques qui lui ont permis d'affirmer une véritable identité face aux acteurs influents de la région : les Juifs, les Occidentaux et les Arabes.

2.2.1 Le choix de la paix séparée avec Israël.

Le cheminement vers l'accord de paix israélo-jordanien et ses implications qui ont contribué à dessiner les contours de la Jordanie indépendante ont

⁴⁸ JC Augé, op.cit. Certains dénoncent un quasi-apartheid socio-économique car les militaires et leurs familles disposent d'un système particulier de sécurité sociale et de retraite. Voir aussi A. Taheri, op.cit .

⁴⁹R. Bocco, Jordanie le royaume frontière, autrement, Paris 2001, p.11.

déjà été évoquées pour définir la réalité territoriale du royaume hachémite. Il s'agit ici de l'aborder sous un angle plus géopolitique.

En suivant l'Egypte sur la voie de la paix séparée avec Israël, le roi Hussein fait le choix de se tourner résolument vers la puissance dominante du moment, celle qui a triomphé de ses adversaires arabes dans les conflits successifs depuis 1948. C'est tout d'abord la suite logique d'un processus où " hormis une brève période dans les années 60, l'attitude amicale de la Jordanie à l'égard d'Israël a constamment garanti la plus longue frontière de l'Etat hébreu " ⁵⁰.

C'est ensuite le fruit d'une analyse de la politique intérieure juive juste au moment des accords d'Oslo qui démontre que l' " option jordanienne " de la question palestinienne prônée par la droite israélienne ne semble plus au goût du jour. Cette option nie la validité de l'Etat jordanien pour ne le considérer que comme la patrie de rechange des Palestiniens. Sous cet angle, les récents développements du conflit israëlo-palestinien peuvent inquiéter quant à la pérennisation des bonnes relations entre Jordanie et Israël. D'une part, l'actuel Premier ministre de l'Etat hébreu Ariel Sharon fut longtemps le défenseur de cette " option jordanienne " ⁵¹. D'autre part, la violence croissante des affrontements met régulièrement le souverain hachémite dans l'embarras vis à vis des Etats arabes et des Palestiniens du royaume ⁵².

C'est enfin et surtout l'influence du protecteur américain qui détermine le rapprochement avec Jérusalem. Pour A.Taheri, Hussein prit conscience très vite de " l'influence considérable de la communauté juive américaine aux Etats-Unis " ⁵³. L'actuel chef de l'Etat jordanien confirme depuis le début de son règne le choix de son père de placer son pays sur l'axe Washington-

⁵⁰ A. Taheri, op.cit.

⁵¹ Sharon faisait partie des six députés du Likoud à refuser le traité de paix israëlo-jordanien en 1994. En 1999, Abdallah II refuse d'ailleurs de recevoir B. Nétanyahou après le retour de la droite en Israël.

⁵² Il partage cet embarras avec le président égyptien Moubarrak. Le Monde du 4 et 5 décembre 2001.

⁵³ A.Taheri, op.cit., p.211.

Ankara-Jérusalem⁵⁴, ce qui le singularise par rapport aux autres Etats arabes et qui prouve qu'une place sur l'échiquier américain reste une constante prioritaire de la diplomatie jordanienne. Les clauses secrètes supposées de l'accord israëlo-jordanien sont à cet égard explicites : le prévoirait en effet un engagement formel d'Israël de défendre la dynastie hachémite et l'intégrité territoriale de la Jordanie, avec en contrepartie la possibilité de traverser librement le territoire jordanien dans l'hypothèse d'un conflit israëlo-syrien⁵⁵. La sécurité d'Israël, priorité de la diplomatie américaine, est ici affirmée en faisant de la Jordanie l'espace de profondeur stratégique indispensable à l'Etat hébreu.

La présence des plus hautes personnalités israéliennes lors des funérailles du roi Hussein en 1999 devant le plus haut aéropage arabe est un des symboles du rapprochement israëlo-jordanien et de la reconnaissance solennelle des services rendus par la dynastie hachémite à la cause de l'Etat juif⁵⁶.

2.2.2 Le choix de la sphère occidentale.

“ Notre faiblesse n'est pas causée par l'impérialisme occidental mais par notre ignorance ”⁵⁷. Cette petite phrase de Hussein démontre ses bonnes dispositions à l'égard de l'Occident et son refus des thèses tiers-mondistes qui ont pu inspirer les différents régimes issus du vaste mouvement de la décolonisation. Au-delà des convictions personnelles du “ petit roi ”, il existe d'indéniables affinités entre la Jordanie et l'Occident qui remontent aux origines du royaume et qui s'expriment aujourd'hui dans les domaines idéologique, économique et sécuritaire.

Le long tutorat britannique a bien sûr influencé profondément l'éducation des monarques jordaniens et le fonctionnement des institutions⁵⁸. Le

⁵⁴ La reconfiguration géostratégique du Moyen-Orient oppose cet axe à un axe syro-irako-iranien.

⁵⁵ F. Encel, op.cit. Ces clauses auraient bien sûr la bénédiction de Washington.

⁵⁶ L-J Duclos, La Jordanie après Hussein, Revue de la défense nationale, juillet 1999.

⁵⁷ Hussein de Jordanie, Ma “ guerre ” avec Israël, op.cit.

⁵⁸ A titre d'exemple, les funérailles de Hussein obéirent au protocole militaire au son des cornemuses écossaises qui jouèrent des airs martiaux britanniques et, selon la tradition

bicamérisme comme de nombreux autres instruments institutionnels sont directement inspirés de la monarchie anglaise. L'anticommunisme affiché de Hussein dès le début de son règne⁵⁹ et la volonté d'une certaine démocratisation aujourd'hui réaffirmée par Abdallah II ont aussi contribué à cette évidente connivence avec les grandes démocraties occidentales⁶⁰.

En matière de sécurité régionale, la Jordanie a suivi à travers ses alliances le passage de relais entre la pax britannica et la pax americana qui ont successivement présidé aux destinées du Machrek depuis le début du siècle dernier⁶¹. Quand le régime hachémite s'affranchit réellement de la tutelle britannique en 1956⁶² avec le limogeage de Sir John Glubb, chef de ses armées et véritable proconsul, il s'installe peu après sous l'aile protectrice des Etats-Unis, vainqueur de la crise de Suez et nouvelle puissance dominante.

Depuis, le soutien américain ne s'est jamais démenti, garantissant l'intégrité territoriale, la viabilité financière et une aide militaire au royaume hachémite⁶³. Les infidélités passagères de Amman, comme par exemple sa neutralité dans la guerre du Golfe de 1991, n'entament que temporairement la communauté d'intérêt jordano-américaine. Pour Washington, la Jordanie reste une pièce maîtresse du statu quo " évolutif " que prétend installer la pax americana au Proche-Orient visant à assurer la sécurité d'Israël à l'Ouest et à renforcer le contrôle du pétrole à l'Est⁶⁴.

anglaise, les bottes du souverain défunt étaient montées à l'envers sur les étriers de son cheval. Cette cérémonie démontre également le rôle central de l'armée.

⁵⁹ Le parti communiste jordanien fut le premier parti interdit par le roi en 1953.

⁶⁰ Le choix de la libéralisation économique renforce évidemment cette complicité : la Jordanie est depuis peu membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et a établi des accords de libre-échange avec les Etats-Unis (cf supra) et l'Union Européenne.

⁶¹ Le roi Hussein suivit ce mouvement jusque dans ses choix conjugaux puisque sa première épouse fut anglaise et sa deuxième américaine.

⁶² L'indépendance de 1946 laissait à l'ancienne puissance mandataire un grand pouvoir sur le royaume naissant. C'est sous la pression des voisins arabes que Hussein décide le limogeage de Glubb pacha.

⁶³ Washington appuie sans réserve le régime jordanien dès qu'il est menacé : c'est le cas en 1970 lors de la crise avec les fedayin palestiniens. Par ailleurs, en 1994, Bill Clinton s'engage à supprimer la dette jordanienne et à accorder une aide militaire de 400 millions de dollars sur dix ans. A. Renon, op.cit.

⁶⁴ L-J Duclos, Revue de la Défense Nationale, op.cit.

Fort de sa double culture arabe et anglo-saxonne et conscient des bienfaits considérables du parapluie de Washington, Abdallah II devrait jalousement conserver la place de son pays sur l'échiquier américain.

La première des vertus de ce choix est sans aucun doute de permettre au petit royaume de s'affirmer face aux " frères " arabes.

2.2.3 Le choix de l'ambiguïté avec les " frères ennemis " arabes.

Environnement géopolitique immédiat et interférant fortement dans l'équilibre des forces politiques internes, les pays arabes constituent une aire d'effort de la diplomatie jordanienne. Ils sont sans doute la source principale des périls potentiels pour Amman.

La légitimité arabe des souverains jordaniens, héritiers des héros de la Grande révolte arabe, ne peut être remise en cause, mais la Jordanie pâtit, aux yeux des Etats arabes, d'une " disgrâce congénitale " étant une création des puissances occidentales qui a porté un rude coup au mythe de l'unité de la nation arabe. La mansuétude à l'égard de l'Etat hébreu et l'influence occidentale ont évidemment fait perdurer le malentendu.

Pris dans l'étau entre Occident et Arabes, la Jordanie pratique un " arabisme de velours " ⁶⁵ qui tente de modérer dès l'après-guerre la virulence du panarabisme laïc, Hussein ne concevant le nationalisme arabe que dans un cadre religieux ⁶⁶. Le royaume participe néanmoins aux différentes formes de coopération régionale : la Ligue arabe dont elle est toujours membre, l'éphémère union avec l'Irak en 1958 ou encore le Conseil de Coopération Arabe, embryon de marché commun arabe ⁶⁷. Elle n'aura de cesse, après le premier conflit israëlo-arabe de 1948, de limiter sa participation aux conflits suivants : en 1967, la pression égyptienne est trop forte pour éviter l'engagement de la Légion arabe ; en 1973, la participation à la guerre du

⁶⁵ A. Renon, op.cit.

⁶⁶ L'habileté jordanienne, c'est aussi l'équilibre entre les exigences de l'islam et le nationalisme.

⁶⁷ L'union avec l'Irak qui prend fin avec le renversement de la monarchie irakienne en juillet 1958 était une réponse à la République Arabe Unie qui scellait l'union entre la Syrie et l'Egypte. Quant au CCA, il ne semble qu'un pendant des pays pauvres au riche Conseil de Coopération du Golfe.

Kippour est très modeste sur le front du Golan ; en 1982, elle est inexistante au Liban.

Depuis la fin de la guerre des Six jours (où l'on peut dater la fin du " péril " juif), trois " périls arabes " menacent plus ou moins le régime hachémite : palestinien, syrien et irakien⁶⁸.

Sans qu'il n'y ait de contentieux majeur avec l'Irak, Bagdad n'en exige pas moins une neutralité bienveillante de la part de Amman car la Jordanie est un débouché indispensable sur la Mer rouge, la Méditerranée lui étant interdite par l'Etat hébreu. Au prix d'une brouille passagère avec les Occidentaux, la Jordanie la lui accorde en 1991, consciente que les couches palestiniennes de la population jordanienne sont pro-irakiennes. Même si, profitant de la nouvelle crise irakienne en 1995, Amman prend ses distances avec Bagdad⁶⁹, la pression irakienne demeure, en particulier au travers d'une très forte dépendance commerciale.

Le deuxième péril est syrien. La Syrie, désormais seul pays encore en guerre contre Israël, ne pardonne pas à la Jordanie l'alliance avec les Juifs⁷⁰. Les nombreuses tentatives de déstabilisation du régime hachémite voire d'assassinat du souverain portant la marque des services secrets syriens démontrent cette constante animosité à l'égard d'Amman. Abdallah II n'a pas hésité à dénoncer récemment Damas comme une des principales sources du terrorisme proche-oriental. Néanmoins, le projet commun du barrage hydroélectrique Unité sur le fleuve Yarmouk qui marque la frontière entre les deux pays est un signe encourageant de détente et une nouvelle démonstration des rapports ambivalents qu'entretiennent les pays de la région.

Le dernier péril provient du nationalisme palestinien qui se manifeste à l'extérieur et à l'intérieur du royaume. Né dans les vagues successives de réfugiés palestiniens et exacerbé par l'activisme de l'OLP, il touche au cœur même de la survie de l'Etat jordanien et de la réalité nationale jordanienne.

⁶⁸ F.Encel, op.cit., p.191. Le " péril " saoudien qui rend compte de la rivalité historique des Saoud et des Hachémi semble aujourd'hui anachronique.

⁶⁹ Il s'agissait aussi de se rapprocher à nouveau des pétromonarchies.

3 LA REALITE NATIONALE

Après presque soixante années d'indépendance, la Jordanie, invention coloniale installée sur une terre de circonstances et confiée à une dynastie exogène, a non seulement assuré sa survie mais aussi donné une certaine identité à un Etat pour en faire " presque une nation ". C'est néanmoins cette réalité nationale qui apparaît encore aujourd'hui comme la moins tangible alors qu'elle seule peut durablement et réellement incarner la Jordanie. Le concept d' " une seule famille jordanienne " a du mal à s'imposer dans un pays à la culture composite. De surcroît, la question palestinienne pèse d'un tel poids démographique et politique sur le destin du royaume hachémite qu'elle handicape sérieusement l'émergence d'une réelle identité jordanienne.

3.1 Existe-t-il un creuset jordanien pour fonder une nation jordanienne ?

3.1.1 Qui est jordanien ?

Les 4,5 millions de Jordaniens présentent une diversité ethnique et culturelle telle qu'il est difficile de définir une spécificité nationale. Elle est la rencontre des nomades de la péninsule arabique aujourd'hui grandement sédentarisés et des Palestiniens traditionnellement citadins. La culture arabo-islamique, l'agencement dominante, masque quelque peu cette diversité en ayant imposé la langue dialectale pratiquée par tous et l'islam comme religion d'Etat.

L'héritage culturel des bédouins demeure encore décisif. Même si le mode de vie traditionnel des éleveurs nomades vivant sous la tente et refusant

⁷⁰ Par ailleurs, à rebours des anciennes ambitions de l'expansionnisme hachémite, le projet de " Grande Syrie " sous-tend la diplomatie de Damas qui verrait le territoire syrien s'étendre naturellement sur la Jordanie.

toute sédentarisation est devenu une rareté, il inspire toujours les comportements et les habitudes tels que l'habillement, la nourriture et autres rites sociaux. Historiquement, les bédouins ont invariablement constitué un socle national inébranlable⁷¹. Ce sont eux qui soutiennent Abdallah dans la Grande révolte de 1916 et dans la fondation de l'émirat de Transjordanie⁷². Tout au long de l'histoire jordanienne, ils rejoignent fréquemment les intérêts du régime hachémite, en particulier pour juguler le nationalisme palestinien. La " jordanité " de souche pourrait donc se situer chez les bédouins mais ils ne représentent qu'à peine 30% de la population et un repli identitaire du régime hachémite sur ses origines bédouines conduirait inmanquablement à sa " délégitimation " ⁷³. Etat bédouin, la Jordanie ne peut pourtant pas ignorer le poids des Palestiniens, qu'ils soient réfugiés ou nationaux.

3.1.2 Le poids des Palestiniens

La traduction en pourcentage de la présence des Palestiniens dans la population jordanienne est variable selon la définition que l'on donne à ceux que l'on nomme ainsi. Soit il s'agit de tous les habitants de Jordanie dont un ancêtre au moins a résidé dans la Palestine mandataire de 1922 et l'on peut estimer alors qu'ils constituent 70% des Jordaniens. Soit il s'agit uniquement des réfugiés des guerres de 1948 et 1967 et de leur descendance, ce qui est conforme aux critères définis par les Nations Unies. Dans ce deuxième cas, le pourcentage se limite à 30%⁷⁴. En tout état de cause, la " palestinsation " du royaume est incontestable et une estimation moyenne et raisonnable amène à penser que plus de la moitié des Jordaniens se sentent plus ou moins Palestiniens.

Le hiatus se renforce avec les droits liés à la citoyenneté jordanienne dont bénéficient les Palestiniens de Cisjordanie et de Jérusalem-Est. Malgré la rupture administrative de 1988, le code de nationalité leur accorde un

⁷¹ Les Hachémi sont eux-mêmes issus des tribus du Hedjaz.

⁷² Dans les années trente, John Glubb crée un corps militaire, le Desert Patrol Force, uniquement composé de bédouins.

⁷³ A. Renon, op.cit., p.35.

⁷⁴ Soit 1,4 millions de personnes selon l'UNRWA.

passerport jordanien dont la validité doit être néanmoins renouveler fréquemment (trois à cinq ans). Qui plus est, la Jordanie est le théâtre de la “ guerre démographique ” menée par les Palestiniens contre les Israéliens depuis un demi-siècle en encourageant la natalité pour réduire Israël à une petite enclave juive au Proche-Orient⁷⁵.

Participant pleinement à la vie économique du pays, les Palestiniens de Jordanie représentent une force socio-économique considérable. Généralement plus instruits que les Transjordaniens d'origine, ils occupent souvent des postes d'influence dans le commerce, l'industrie et la finance. Leur situation économique est classiquement celle d'une diaspora éduquée qui a pu bénéficier d'un statut juridique stable (citoyenneté et absence de discrimination) allant jusqu'à dominer le secteur privé mais laissant aux Transjordaniens d'origine le monopole de la bureaucratie et de l'armée⁷⁶.

Dans le paysage politique, le Palais doit composer avec les aspirations du nationalisme transjordanien et accorder malgré tout une place légitime qui revient à une population palestinienne que l'on prétend intégrer, au risque de voir naître un véritable parti de l'étranger au service d'un éventuel futur Etat palestinien. En 1993, Hussein fait le choix, jamais démenti depuis, de faire voter tous les Palestiniens de Jordanie comme tous les autre électeurs du royaume. Le vote fondamentaliste où se réfugient généralement les frustrations palestiniennes (surtout après la “ paix ” de 1994 avec l'ennemi hébreu) s'en trouve alors renforcé⁷⁷.

3.1.3 La sur-représentation des minorités.

Le caractère composite du peuple jordanien est encore souligné par le statut privilégié accordé aux minorités dont l'influence politique est sans rapport avec leur poids démographique. La constitution de 1952 prévoit ainsi d'attribuer automatiquement 18 mandats de députés sur 80 aux tribus et

⁷⁵ Dans cette “ guerre ”, Israël a remporté une bataille dans les années 90 avec l'arrivée de centaines de milliers de juifs soviétiques.

⁷⁶ Kodmani-Darwish, La diaspora palestinienne, Paris, PUF, 1997. Cité dans problèmes politiques et sociaux n° 815, janvier 1999.

minorités jordaniennes. Outre les bédouins qui bénéficient de 6 sièges, les Chrétiens possèdent 9 sièges⁷⁸, les Circassiens deux, et les Tchétchènes un seul.

Ce particularisme archaïque du fonctionnement politique trouve son origine dans la volonté du régime jordanien de s'assurer une fidélité sans faille de la part des minorités qui ont toujours naturellement cherché la protection du Palais pour éviter leur marginalisation. C'est le cas des Circassiens, communauté qui avait fui du Caucase lors de l'avancée des Russes en 1864 et qui a joué un rôle très favorable aux Hachémi dès après l'écroulement de l'Empire ottoman. La garde d'honneur du souverain est depuis uniquement constituée de soldats circassiens, symbole de cette allégeance au régime.

La dernière loi électorale, datant de 2001, semble démontrer que le nouveau roi de Jordanie ne dément pas une grande sensibilité à une gestion communautaire de la vie politique⁷⁹. Pour autant, il n'a pas remis en cause le principe d'"un homme, une voix", en vigueur depuis 1993 et symbole de la démocratisation du pays.

D'aucuns voient dans le cloisonnement de la population jordanienne l'émergence de trois sociétés parallèles : les Hachémites qui détiennent le pouvoir politique, les Palestiniens qui doutent de leur appartenance à la Jordanie et les Jordaniens qui constituent l'essentiel des classes moyennes⁸⁰. On peut toutefois constater que le code jordanien de la nationalité est un des plus précis des pays arabes et qu'il accepte malgré le poids des traditions tribales le principe du jus soli à côté du jus sanguinis.

⁷⁷ En 1999, le Front d'action islamique fait un retour triomphal aux municipales après le boycott des législatives de 1997.

⁷⁸ Soit 11% de l'Assemblée alors qu'ils ne représentent que 5% de la population.

⁷⁹ JC Augé, Abdallah II de Jordanie de la difficulté d'être roi, op.cit.

⁸⁰ A.Taheri, op.cit., p.214

3.2 La Jordanie, “ amortisseur de choc du problème palestinien⁸¹ ”

Si les rapports israëlo-jordaniens sont au cœur de la naissance et de la stabilisation de l'Etat jordanien, il est sans doute aussi possible d'affirmer que sa pérennité dépend très fortement des rapports jordano-palestiniens. La question palestinienne dépasse le problème de l'hébergement et du contrôle des masses de réfugiés : le vieux contentieux jordano-palestinien peut peser sur la nature même du royaume dans le cadre d'une éventuelle résolution globale du conflit israëlo-arabe.

3.2.1 Le contentieux jordano-palestinien.

Que l'on évoque les anciennes ambitions hachémites d'unification des rives du Jourdain ou la Jordanie comme “ patrie de rechange ” des Palestiniens, on ne peut que constater que les nationalismes palestinien et jordanien, aussi récents soient-ils, sont profondément concurrents.

L'origine de la défiance entre Palestiniens et Jordaniens est l'annexion par la Légion arabe transjordanienne de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est en 1948 à la suite du premier conflit israëlo-arabe, ce que Marc Lavergne n'hésite pas à nommer le “ désastre fondateur ”⁸². A la suite de l'armistice de Rhodes du 3 avril 1949, le royaume de Transjordanie, bien que vaincu comme les autres pays arabes, sort grandi du conflit en conservant ses acquis territoriaux. Aux yeux de l'opinion palestinienne, ce paradoxe traduit une implicite complicité entre les Hachémites, les Anglo-saxons et les Israëliens en vue du démantèlement de la Palestine mandataire. Le ressentiment des patriotes palestiniens s'exprime de manière violente et tragique le 20 juillet 1951 lorsque l'un d'eux assassine le roi Abdallah de Jordanie devant la mosquée Al-Aqsa de Jérusalem.

La revendication nationaliste palestinienne resurgit au début des années 60 lors de la création de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en

⁸¹ L'expression est de Abdoul Hamid Sharaf, ancien Premier Ministre de Jordanie. R.Khoury, *Après le traité de paix, Jordanie le royaume frontière*, op.cit., p.229.

⁸² M. Lavergne, *La Jordanie*, Paris, 1996, Karthala.

1964 à Jérusalem avec la bénédiction de la Ligue arabe et du régime hachémite.

Cependant, dans le cadre de la guerre froide, la cause palestinienne est soutenue par le bloc soviétique qui étend alors son influence sur l'Égypte de Nasser et la Syrie baathiste. La Jordanie a déjà fait le choix du camp occidental. Hussein considère rapidement que l'OLP, travaillée par le communisme, est le ferment de la discorde entre les deux rives du Jourdain et lui ôte tout soutien réel⁸³.

Par ailleurs, la défaite arabe de 1967 aggrave encore le fragile équilibre politico-démographique avec la perte de la Cisjordanie et le nouvel afflux de réfugiés palestiniens. L'activité des fedayin palestiniens se concentre sur le territoire même de la Jordanie qu'ils voient de plus en plus comme une future république palestinienne⁸⁴. Le choc entre un nationalisme palestinien dont l'action ne cesse de se radicaliser sous l'emprise du Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP)⁸⁵ et un nationalisme transjordanien exaspéré par les rodomontades palestiniennes culmine en septembre 1970. L'armée jordanienne et ses 55000 hommes se lancent à l'assaut des 40000 combattants palestiniens retranchés dans les camps de réfugiés. 3500 Palestiniens sont tués et les derniers fedayin sont chassés de Jordanie en juillet 71.

“ Septembre noir ” marque le paroxysme du contentieux jordano-palestinien. Désormais celui-ci s'exprime plus indirectement, d'une part dans la question des réfugiés et d'autre part dans la forme du futur Etat palestinien.

3.2.2 La question des réfugiés palestiniens.

La Jordanie a indubitablement rempli son rôle d'Etat-refuge en étant de loin l'Etat qui a accueilli le plus de réfugiés palestiniens à l'occasion des différents conflits israëlo-arabes. Il y a en premier lieu ceux qui furent

⁸³ “ Dès 1965, l'OLP devient un Etat dans les Etats arabes et n'en fait qu'à sa guise ”. Hussein de Jordanie, Ma “ guerre ”.., op.cit.

⁸⁴ La radio du Caire qui soutient ouvertement l'OLP diffuse comme mot d'ordre dans ces années-là : “ Avant de libérer Jérusalem, il faut libérer Amman ”.

chassés par les guerres de 1948 et 1967, inscrits à ce titre sur les registres de l'UNRWA⁸⁶, soit environ 1,4 million de personnes⁸⁷. Il faut y ajouter les 350 000 jordano-palestiniens qui ont du quitter le Koweït lors de la guerre du Golfe de 1991, la Jordanie ayant manifesté une neutralité bienveillante à l'égard de l'Irak⁸⁸.

Installés dans une dizaine de camps répartis dans le royaume, les réfugiés "UNRWA" les ont quittés dès que leur situation économique leur permettait pour s'intégrer dans le tissu local. Aujourd'hui, 20% seulement (environ 250 000) demeurent encore dans les camps, dont le plus important est celui de Baqa'a au nord de Amman avec ses 120 000 habitants.

Les Palestiniens de Jordanie ne sont pas une communauté réellement homogène car leur statut juridique est variable et leurs aspirations sont différentes voire concurrentes allant de l'identification au royaume hachémite jusqu'à l'affirmation agressive de l'appartenance palestinienne⁸⁹.

Le statut juridique des réfugiés est complexe selon qu'ils sont inscrits ou non auprès de l'UNRWA : les Cisjordaniens victimes du seul exode de la guerre des Six jours ne dépendent ainsi que des autorités jordaniennes (Direction des affaires palestiniennes). L'obtention de la nationalité jordanienne est un autre facteur discriminant, le code jordanien ne prévoyant pas la possibilité de la double nationalité⁹⁰. Les réfugiés de la première guerre de 1948 ont obtenu la nationalité jordanienne en 1952. D'une manière générale, les Palestiniens (à l'exception des réfugiés de 1967 venus de Gaza qui n'a jamais été "jordanienne") ont bénéficié des droits liés à la citoyenneté depuis 1948. Mais le "retrait administratif" des territoires occupés en 1988

⁸⁵ Trois avions occidentaux sont détournés sur un aéroport militaire jordanien en septembre 1970.

⁸⁶ United Nations Relief and Works Agency. Office de secours et de travaux des Nations-Unies créé en 1949 à la suite du premier exode de Palestiniens

⁸⁷ 1 463 064 au 30 juin 1998. Source : UNRWA. Ce qui représente 40% des réfugiés palestiniens pris en charge par l'ONU.

⁸⁸ Cette vague de réfugiés, même si elle n'est pas prise en compte par l'ONU, ne peut être négligée puisqu'elle a provoqué un gonflement démographique de 10% pour la Jordanie.

⁸⁹ La bourgeoisie d'affaires, quelques intellectuels et quelques personnalités politiques sont bien intégrés au système hachémite. Les classes moyennes revendiquent plutôt la double appartenance étant fortement impliquées dans l'économie locale. Le discours identitaire se retrouve dans les quartiers populaires et les camps de réfugiés de 1967 où les mentalités restent marquées par une intégration plus récente et par la tragédie de "septembre noir". Kodmani-Darwish, op. Cit.

⁹⁰ La plupart des Etats arabes n'admettent pas la double nationalité.

a créé l'incertitude, les attestations de citoyenneté des Cisjordanais ne devenant plus que des passeports temporaires⁹¹.

Le problème du retour éventuel en Palestine arabe est au cœur de la question des réfugiés. L'OLP le souhaite pour obtenir une victoire décisive dans la " guerre démographique " contre Israël mais réclame néanmoins la double nationalité palestinienne et jordanienne pour ses ressortissants, jouant ainsi sur deux tableaux. Amman n'a d'ailleurs pas accédé à cette requête de la double nationalité, consciente des implications considérables d'une telle mesure sur le tissu national. La Jordanie souhaite donc aussi un retour au moins partiel des réfugiés pour préserver son identité jordanienne et pour évacuer le spectre d'éventuelles revendications palestiniennes sur le royaume hachémite.

3.2.3 La nature du futur Etat palestinien détermine l'avenir de l'identité jordanienne.

La création d'un Etat palestinien apparaît aujourd'hui comme une perspective très sérieuse dans le cadre du processus de paix du Proche-Orient, alors qu'elle ne fut longtemps qu'une lointaine hypothèse, notamment dans l'esprit des Jordaniens. La reconnaissance du fait national palestinien par Amman s'est concrétisée dans les années 80 lorsque l'OLP a été considérée comme l'unique représentant du peuple palestinien et lors de la rupture des liens avec la Cisjordanie.

La nature des liens entre le royaume hachémite et le futur Etat palestinien pose en revanche toujours question : s'agira-t-il de deux Etats séparés ou d'un seul Etat jordano-palestinien à structure fédérale ? Cette idée est d'abord celle du roi Hussein qui l'expose dans un plan en 1972 au moment où le nationalisme palestinien vient de subir un grave revers avec les événements de " septembre noir ". Les Israéliens ont longtemps adopté cette option qui leur permettait de ne pas reconnaître une entité palestinienne indépendante. Ainsi, en 1992, exigent-ils des Palestiniens qu'ils assistent à

⁹¹ A. Shiblak, *Journal of Palestine Studies*, 1996, cité dans *Problèmes politiques et sociaux* n°815, janvier 1999, p. 37.

la conférence de paix de Madrid au sein de la délégation jordanienne. Il semble qu'actuellement une légère majorité d'Israéliens se rallient à la création d'un Etat palestinien , garantie d'une paix durable au Proche-Orient⁹².

Yasser Arafat a repris à son compte l'idée fédéraliste et la propose au roi Abdallah II lors d'un discours en février 1999. Le chef de l'Autorité palestinienne est sans doute conscient du poids des Palestiniens en Jordanie et veut élargir la négociation au-delà des Territoires autonomes en associant le souverain hachémite. Mais l'option fédérale est devenue dangereuse pour les Hachémites qui verraient se construire un pays où les Jordaniens de souche ne représenteraient qu'une minorité à côté des 80% de Palestiniens. Que deviendrait l'identité jordanienne, objet de toutes les attentions du nationalisme transjordanien ?

En tout état de cause, l'émergence d'un Etat palestinien est un défi redoutable pour le royaume. Surpeuplé (a fortiori avec le retour des réfugiés), avec un niveau de vie certainement inférieur à celui de la Jordanie et face à Israël qui fermera ses frontières, la future Palestine représentera toujours une source de forte émigration à l'Est du Jourdain. L'attitude des Palestiniens déjà intégrés à des degrés divers à la nation jordanienne est un autre aspect du défi : seront-ils fidèles au royaume, rejoindront-ils la nouvelle Palestine ou rêveront-ils d'une république palestinienne de Jordanie ?

La Jordanie, Etat qui cherche à forger une véritable nation, se trouve face à l'Autonomie palestinienne, nation toujours en quête d'un véritable Etat.

⁹² A.Taheri, op.cit., p.219.

CONCLUSION

L'Etat jordanien a su tirer sa force actuelle de ses faiblesses. Petit pays aux avant-postes face à Israël, il ne représentait pas une menace réelle pour l'Etat hébreu et a pu établir avec lui une relation spéciale qui est un de ses principaux atouts. Instrument et création de la politique coloniale, il est devenu un relais de l'influence occidentale qui lui permet de bénéficier des subsides du parapluie américain pour sa sécurité et son économie. Enclavé au milieu de la tourmente des conflits proche-orientaux, il a souvent su s'imposer comme le partenaire indispensable prodiguant d'impartiaux bons offices. D'une culture composite et d'une population hétérogène, il a su tirer un sens aigu de l'équilibre politique interne.

L'Etat jordanien semble avoir réussi le pari de son ancrage au Proche-Orient avec une personnalité propre. On ne peut néanmoins pas effacer une impression d'infinie fragilité :

Fragilité d'un pays ayant su jouer de l'instabilité proche-orientale en remplissant avec habileté son rôle d'Etat-tampon mais qui devra trouver une nouvelle façon d'être indispensable si une coexistence pacifique des Etats de la région dans le cadre d'un règlement global du conflit israëlo-arabe venait à s'imposer. Le royaume hachémite perdrait son intérêt stratégique pour ses partenaires juif et américain. Les grands frères arabes pourraient alors devenir moins conciliants avec une dynastie privée de ses appuis historiques.

Fragilité d'un Etat qui cherche encore à souder la nation jordanienne autour d'un véritable projet commun où la question palestinienne et les dérives islamistes ne menaceraient plus la cohésion sociale du pays.

L'espoir réside sans doute, comme bien souvent dans la courte histoire jordanienne, dans la capacité du souverain à s'adapter aux exigences de son époque. Hussein fut l'homme qui a donné à la Jordanie naissante un véritable statut d'Etat. Sa pratique du pouvoir fut rugueuse mais nécessaire

dans une période troublée. Abdallah II sera peut-être celui qui fera de son pays un modèle pour les autres Etats arabes en l'engageant sur la voie de la modernité politique et économique. Déjà plus ouverte et plus libérale que ses consœurs arabes, la société jordanienne peut montrer le chemin vers l'indispensable intégration dans un système mondialisé. C'est là le nouveau rôle dévolu au petit royaume hachémite dans le siècle qui commence.

Références bibliographiques

Ouvrages généraux :

- *Ramses 2001*, Dunod, Paris, 2000.
- *L'état du monde 2001*, La Découverte, Paris 2000.
- CHAUPRADE (Aymeric), Géopolitique constantes et changements dans l'histoire, ellipses, 2001.
- KERSAUDY (François), Winston Churchill le pouvoir de l'imagination, Tallandier, Paris, 2000.

Ouvrages sur la Jordanie :

- BOCCO (Ricardo)-CHATELARD (Géraldine), Jordanie le royaume frontière, éditions autrement, Paris, 2000. Ouvrage collectif. En particulier les articles de BOCCO (Ricardo), AUGE (Jean-Claude) et KHOURI (Rami).
- DUCLOS (Louis-Jean), La Jordanie, PUF, 1999.
- HUSSEIN de Jordanie, Ma " guerre " avec Israël, Albin-Michel, 1968.
- LAVERGNE (Marc), La Jordanie, Karthala, Paris, 1996.
- RENON (Alain), Géopolitique de la Jordanie, Editions complexe, Paris, 1996.

Articles dans périodiques spécialisés :

- AUGE (Jean-Claude), Abdallah de Jordanie, Monde arabe Maghreb Machrek n° 173, juil-sept 2001.
- DUCLOS (Louis-Jean), La Jordanie après Hussein, Revue de la défense nationale, juillet 1999.
- ENCEL (Frédéric), Recomposition stratégique au Moyen-Orient, Géostratégiques n°4, avril 2001.
- TAHERI (Amir), Jordanie : les atouts d'Abdallah, P o litique internationale n° 83, printemps 1999.
- TREGAN (François-Xavier), La question des réfugiés palestiniens au Proche-Orient, Problèmes politiques et sociaux n° 815, La documentation française, janvier 1999. En particulier les extraits d'ouvrages de KODMANI-DARWISH (Bassma) et SHIBLAK (Abbas).

